

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs LACOSTE Alexandre, MARTIN Patrick, BESSE Hubert, BESSE Kevin, VEYSSIERE Xavier, Messieurs LAYMOND Éric, CASTANG Jean-Claude, KOEGLER Jean, Mme COOLEMAN Colette

Absents excusés : TRAVERT Rodolphe, COUTOU Anthony

Absents :

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

2/ Délibération Contrat d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2024

3/ Arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi-H a été prescrit par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord en date du 27 octobre 2015. Les objectifs poursuivis, les modalités de concertation avec la population